

1 – La Gaule romaineObjectifs notionnels :

- Comprendre comment les Romains ont organisé la Gaule pour la dominer
- Savoir que la romanisation est passée par l'intégration des Gaulois et la citoyenneté romaine

Objectifs :

- Utiliser le lexique spécifique de l'histoire
- Participer à l'examen collectif d'un document en justifiant son point de vue

Matériel :

- ✓ Document d'appui
- ✓ Fiche d'exercices
- ✓ Leçon

Organisation :

- ⇒ Collectif / Groupes / Individuel en alternance avec les ce1
- ⌚ 60 min

❖ Ind / 20 minutes : lecture de documents + exercices❖ Coll / 20 minutes : correction + lecture à haute voix de la leçon à apprendre

1. *À la fin de la conquête de la Gaule, comment Jules César a-t-il divisé le territoire ? Décrivez.*

Jules César a divisé la Gaule en quatre provinces : la Narbonnaise, la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine.

3. *Comment appelle-t-on la période de paix qui a suivi la guerre des Gaules ? Quelle est sa durée ?*

La Pax Romana a duré près de cinq siècles.

4. *Qu'est-ce qu'un aqueduc ? Quels sont les deux fonctions du pont du Gard ?*

Un aqueduc est un pont qui supporte une conduite d'eau. Sur le pont du Gard : la partie haute alimentait la ville de Nîmes en eau et la partie permettait le déplacement des troupes.

5. *Qu'ont bâti les Romains ? Quels étaient les deux rôles de ces constructions ?*

Les Romains ont bâti des villes, des routes, des ponts et des ports pour faciliter le déplacement des armées et favoriser le commerce.

6. *D'après le document 4, après la conquête de la Gaule, qu'ont fait la majorité des Gaulois ?*

La majorité des Gaulois ont adopté le mode de vie des Romains : ils s'habillaient comme eux, parlaient latin.

7. *Pour quelles raisons les Gallo-Romains voulaient-ils devenir des citoyens romains ?*

Un citoyen est une personne qui a des droits et des devoirs dans la société dans laquelle il vit. Les Gallo-Romains voulaient être des citoyens pour posséder des terres, voter et occuper des fonctions de commandement.

Ce qu'il faut retenir 1 : La Gaule romaine

Une période de paix a suivi la conquête de la Gaule : on l'appelle « Pax Romana ».

Jules César a divisé la Gaule en quatre provinces (la Celtique, la Belgique, l'Aquitaine et la Narbonnaise). Lyon était la capitale.

Les Gaulois étaient alors appelés « Gallo-Romains ».

Les Romains ont construit des routes, des ponts et des ports pour faciliter la circulation de l'armée, contrôler le pays et favoriser le commerce.

Ils ont également apporté la citoyenneté romaine aux Gallo-Romains.

Un citoyen : personne qui a des droits et des devoirs dans la société dans laquelle elle vit.

❖ Ind / 15 min : marquer les devoirs + jeu de réinv des notions

- Devoirs = Apprendre leçon 1
- Jeu : anti-quizz

La Gaule, province romaine

Pour établir leur domination politique et militaire sur la Gaule, les Romains divisèrent le territoire en trois provinces ou Trois Gaules (en plus de la Narbonnaise, déjà romaine depuis 125 av. J.-C.) : l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique. Les Romains choisirent Lyon pour capitale des Gaules.

Les provinces étaient administrées par des gouverneurs romains (la Narbonnaise, première colonie romaine, était une province sénatoriale, directement soumise à l'autorité du Sénat de Rome). Au 1^{er} siècle, elles dépendaient d'un gouverneur établi à Lyon, généralement choisi parmi les membres de la famille impériale.

Pour permettre à l'armée de circuler et de contrôler le pays, les Romains construisirent un réseau de voies pavées, ainsi que des ponts permettant de franchir les cours d'eau et les vallées, tel le pont du Gard. Ces routes contribuèrent à établir la *pax romana*, Rome imposant par ailleurs une cohabitation pacifique aux tribus. Avec la construction de ports, elles permirent aussi de développer le commerce en Gaule et de faire venir à Rome les richesses produites sur le territoire nouvellement conquis.

Quand les Romains firent édifier une ligne de fortifications (le limes) pour protéger le territoire des invasions « barbares », la Gaule fut incluse dans la zone protégée.

La citoyenneté romaine

Après la conquête romaine, un grand nombre de Gaulois installés dans les villes, adoptèrent le mode de vie des Romains. Ils utilisaient la langue latine, d'où vint peu à peu la langue française. Beaucoup de ces « Gallo-Romains » aspiraient à devenir citoyens romains, de manière à avoir le droit de posséder des terres, de voter et d'obtenir des postes importants. Pour cela, ils devaient servir plusieurs années dans l'armée romaine ou obtenir une décision de l'empereur. En 48, l'empereur Claude prit une mesure pour permettre aux magistrats gaulois de devenir sénateurs, ce qui ouvrit la porte à une romanisation totale. Pour Rome, l'octroi de la citoyenneté était un moyen de s'assurer la fidélité des cités conquises et constituait le principal vecteur de la romanisation. L'édit de Caracalla en 212, qui offrit potentiellement la qualité de citoyen à tous les hommes libres, acheva un long processus qui contribua à intégrer dans l'État romain des cultures et des peuples différents.

Les routes romaines

Le réseau de voies romaines (mais aussi le réseau fluvial) était inégal : dense dans la Narbonnaise du fait de l'ancienneté de la conquête, en Belgique pour des raisons stratégiques, et autour de Lyon du fait de sa position de capitale des Gaules, plus lâche ailleurs. Pour construire les routes, les Romains utilisèrent des matériaux locaux : pierre, argile, sable, galets, cailloux. Tous les milles (1500 m), les Romains faisaient placer une borne routière, cylindre de pierre de 2 m de haut. Des gîtes d'étapes servaient de relais à la poste impériale, aux troupes mais aussi aux voyageurs. L'existence de ce réseau entraîna une intensification des relations entre les provinces et avec Rome, tandis que la paix favorisait l'expansion économique : augmentation des surfaces cultivées, notamment les vignes en Narbonnaise et dans la région de Bordeaux, essor de l'artisanat...

La citoyenneté romaine

À Rome, la citoyenneté se définissait comme un statut juridique supérieur qui comprenait des droits publics (voter, être élu) et des privés (posséder, vendre, faire un testament, se marier avec un citoyen romain ou la fille d'un citoyen romain...). La citoyenneté romaine fut d'abord réservée à quelques privilégiés mais son accès fut progressivement ouvert : pour Rome, l'octroi de la citoyenneté était un moyen de s'assurer la fidélité des cités conquises et constituait le principal vecteur de la romanisation. Progressivement, on put donc devenir citoyen romain en servant dans l'armée, en se faisant affranchir par son maître lui-même citoyen romain ou en obtenant une décision de l'empereur. Pour les habitants de l'empire, l'accession à la citoyenneté était un honneur. Elle était aussi une condition indispensable pour gravir les échelons de la société. La citoyenneté romaine fut octroyée aux habitants de l'empire en plusieurs étapes :

- en 89 av. J.-C., elle fut accordée aux Italiens ;
- en 48 ap. J.-C., elle fut élargie aux magistrats gaulois par l'empereur Claude ;
- en 130, elle fut accordée aux magistrats des villes de l'empire ;
- en 212, l'empereur Caracalla, né à Lyon, accorda la citoyenneté romaine à tous les hommes libres.

La Gaule romaine

❶ LA GAULE APRÈS LA CONQUÊTE

Sous la domination romaine, la Gaule fut divisée en trois provinces : l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique, en plus de la Narbonnaise qui appartenait déjà aux Romains depuis 125 av JC.

Lyon devint la capitale des Gaules.

Pendant près de cinq siècles, les Romains ont maintenu la paix en Gaule. C'est la Pax Romana.

Les Gaulois durent payer un impôt, mais ils obtinrent le droit de conserver leurs coutumes.

Les Romains firent construire une ligne de fortifications pour protéger le territoire des invasions.

Source : *Histoire cycle 3*, Magellan (Hatier)

❷ LA CITOYENNETÉ ROMAINE

Un grand nombre de Gaulois adopta le mode de vie des Romains. Ils se mirent à s'habiller comme eux, à parler latin. Beaucoup de ces « Gallo-Romains » voulaient devenir citoyens romains pour avoir le droit de posséder des terres, de voter et d'occuper des fonctions de commandement dans les villes. La qualité de citoyen fut d'abord réservée à une élite. Au III^{ème} siècle, la citoyenneté romaine a été étendue à tous les hommes libres (tous les hommes sauf les esclaves).

Source : *Histoire cycle 3*, Magellan (Hatier)

❸ LE PONT DU GARD

Long de 275 m, le pont du Gard comprend trois étages et s'élève à 48m au-dessus des eaux du Gardon. Certains blocs de la partie haute pèsent plus de six tonnes. L'aqueduc alimentait en eau la ville de Nîmes, tandis que la partie basse facilitait le déplacement des troupes, donc le contrôle du territoire et le transport des marchandises.



Source : *Histoire cycle 3*, Magellan (Hatier)

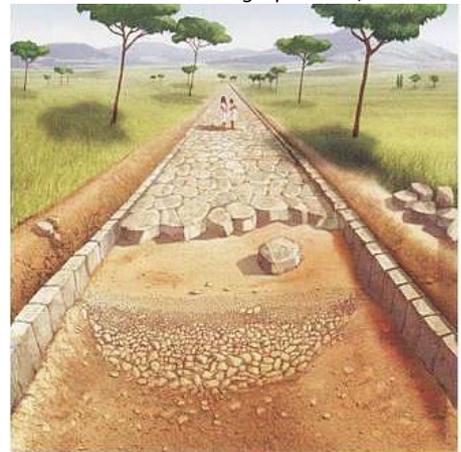
❹ LES VOIES ROMAINES

Les Romains bâtissent des villes, des routes, des ponts et des ports pour faciliter les déplacements des armées et favoriser le commerce.

Source : *Histoire-Géographie CE2*, Hachette.



Voie romaine à Saint-Romain-en-Gal



Coupe d'une voie romaine

❺ DISCOURS D'UN EMPEREUR ROMAIN, en 48, pour demander que l'on donne la citoyenneté romaine à certains Gaulois.

Nos ancêtres ont décidé que les meilleurs hommes de nos territoires de n'importe quelle région, du moment qu'ils sont honorables et riches, peuvent devenir sénateurs. [...] Je ne crois pas qu'il faille repousser les provinciaux, du moment qu'ils font honneur à cette assemblée. La province Narbonnaise nous envoie déjà des sénateurs. Et maintenant je veux plaider la cause de la Gaule. Certes, ses habitants ont fait pendant dix ans la guerre à Jules César, mais il y a eu depuis cent années de fidélité et d'obéissance.

Source : *Histoire cycle 3*, Magellan (Hatier)

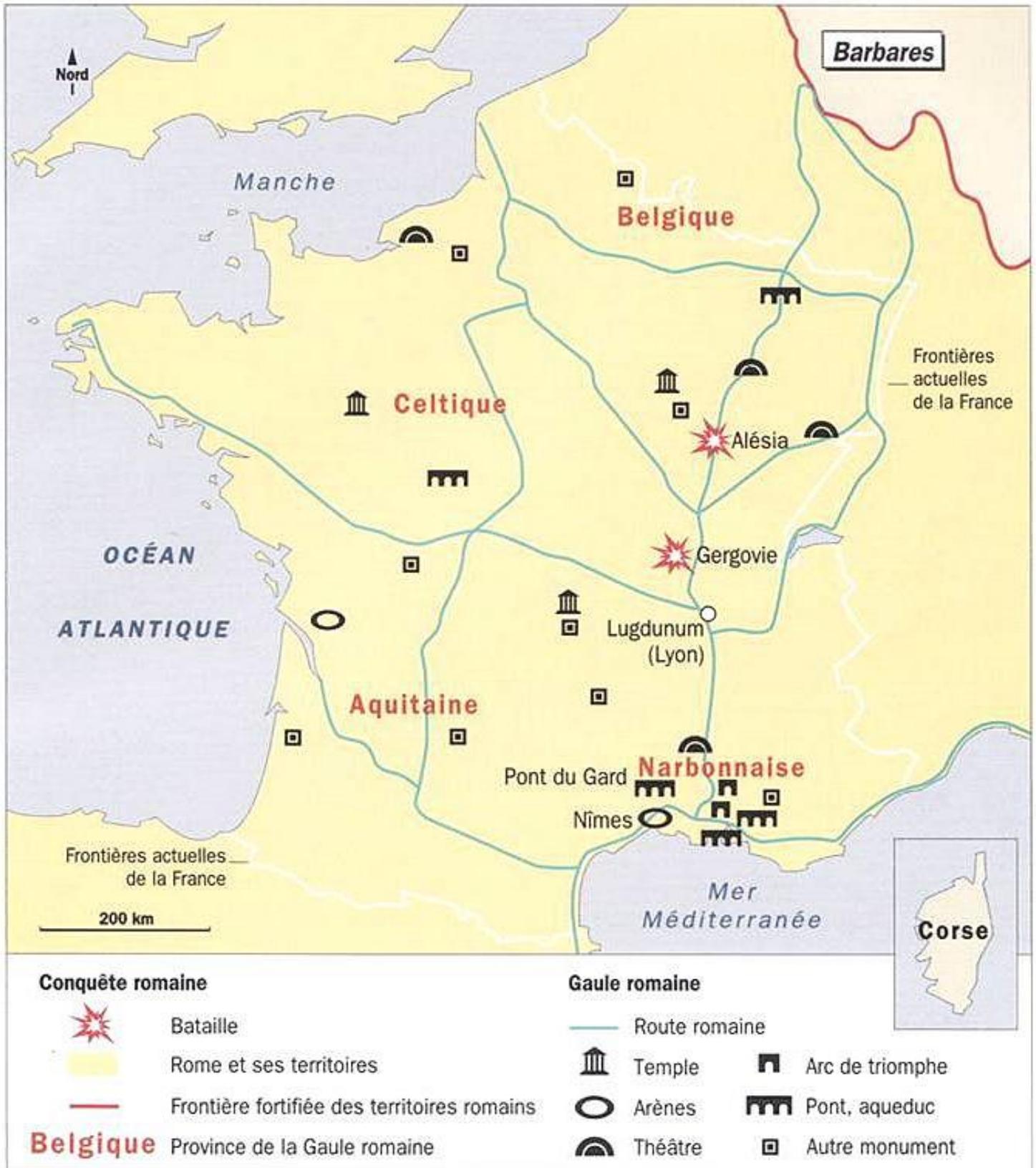
❻ STATUE D'UN GALLO-ROMAIN, Découverte à Vachères, I^{er} siècle ap. J.-C.



Un aqueduc : pont supportant une conduite d'eau

Un citoyen : personne qui a des droits et des devoirs dans la société dans laquelle il vit

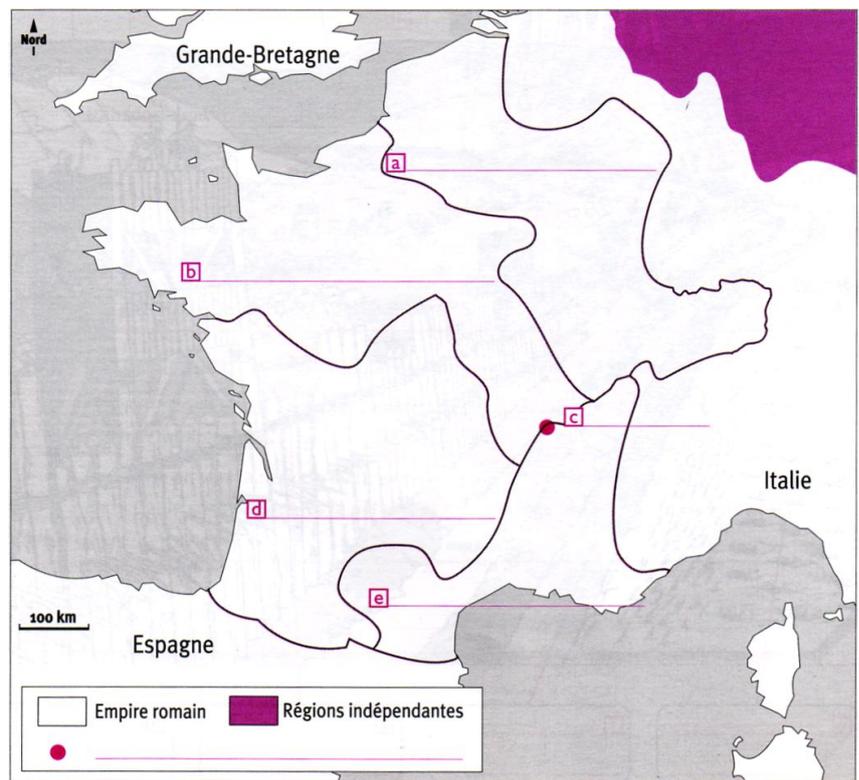
La Gaule romaine : 1^{er} siècle av.J.C. – Vème siècle ap.J.C.



Source : Histoire cycle 3, Magellan (Hatier)

Lis le document d'appui puis réponds aux questions

1. À la fin de la conquête de la Gaule, comment Jules César a-t-il divisé le territoire ? Détailler.
2. Complète la carte.
 - a) Sur la carte, Place le nom des 4 provinces romaines : a, b, d, e
 - b) Ecris le nom de la capitale : c
3. Comment appelle-t-on la période de paix qui a suivi la guerre des Gaules ? Quelle est sa durée ?
4. Qu'est-ce qu'un aqueduc ? Quels sont les deux fonctions du pont du Gard ?
5. Qui ont bâti les Romains ? Quels étaient les deux rôles de ces constructions ?
- 6 D'après le document 4, après la conquête de la Gaule, qu'ont fait la majorité des Gaulois ?
7. Pour quelles raisons les Gallo-Romains voulaient-ils devenir des citoyens romains ?



Ce qu'il faut retenir 1 : La Gaule romaine

Une période de paix a suivi la conquête de la Gaule : on l'appelle « Pax Romana ».

Jules César a divisé la Gaule en quatre provinces (la Celtique, la Belgique, l'Aquitaine et la Narbonnaise). Lyon était la capitale.

Les Gaulois étaient alors appelés « Gallo-Romains ».

Les Romains ont construit des routes, des ponts et des ports pour faciliter la circulation de l'armée, contrôler le pays et favoriser le commerce.

Ils ont également apporté la citoyenneté romaine aux Gallo-Romains.

Un citoyen : personne qui a des droits et des devoirs dans la société dans laquelle elle vit.

Leçon à trous 1 : La Gaule romaine

Une période de paix a suivi la conquête de la Gaule : on l'appelle « _____ ».

Jules César a divisé la Gaule en quatre _____ (la Celtique, la _____, _____ et la Narbonnaise). _____ était la capitale.

Les Gaulois étaient alors appelés « _____ - _____ ».

Les Romains ont construit des _____, des _____ et des _____ pour faciliter la circulation de _____, contrôler le pays et favoriser le _____.

Ils ont également apporté la citoyenneté romaine aux Gallo-Romains.

Un citoyen : personne qui a des _____ et des _____ dans la société dans laquelle elle vit.

Leçon à trous 1 : La Gaule romaine

Une période de paix a suivi la conquête de la Gaule : on l'appelle « _____ ».

Jules César a divisé la Gaule en quatre _____ (la Celtique, la _____, _____ et la Narbonnaise). _____ était la capitale.

Les Gaulois étaient alors appelés « _____ - _____ ».

Les Romains ont construit des _____, des _____ et des _____ pour faciliter la circulation de _____, contrôler le pays et favoriser le _____.

Ils ont également apporté la citoyenneté romaine aux Gallo-Romains.

Un citoyen : personne qui a des _____ et des _____ dans la société dans laquelle elle vit.

Leçon à trous 1 : La Gaule romaine

Une période de paix a suivi la conquête de la Gaule : on l'appelle « _____ ».

Jules César a divisé la Gaule en quatre _____ (la Celtique, la _____, _____ et la Narbonnaise). _____ était la capitale.

Les Gaulois étaient alors appelés « _____ - _____ ».

Les Romains ont construit des _____, des _____ et des _____ pour faciliter la circulation de _____, contrôler le pays et favoriser le _____.

Ils ont également apporté la citoyenneté romaine aux Gallo-Romains.

Un citoyen : personne qui a des _____ et des _____ dans la société dans laquelle elle vit.